

LE

RADICAL ROANNAIS

JOURNAL POLITIQUE HEBDOMADAIRE DE LA RÉGION FORÉZIENNE

Organe désigné pour la publication des Actes légaux et des Annonces judiciaires de l'arrondissement de Roanne

ABONNEMENTS

Un An..... 6 fr. — Six Mois..... 3 fr.

Les Abonnements partent du 1^{er} ou du 16 de chaque mois

LES COMMUNICATIONS DOIVENT ÊTRE ADRESSÉES À M. A. LAFONT

Administration et Rédaction : 26, rue de la Côte, 26
ROANNE

Directeur politique : A. LAFONT

Rédacteur en chef : AIMÉ FONROBERT

INSERTIONS

ANNONCES : 0,25 cent. la ligne. — RÉCLAMES : 0,30 cent. la ligne

Les Manuscrits ne seront pas rendus

TOUT RÉDACTEUR EST RESPONSABLE DE SES ÉCRITS

15 Prairial 96. — Caille.

LA SOCIÉTÉ

Droits de l'Homme et du Citoyen

Les républicains dignes de ce nom se sont réunis, mercredi de la semaine dernière, pour fonder une Société destinée à s'opposer aux prétentions des royalistes, des impérialistes et des boulangistes coalisés.

Dans cette réunion, provoquée par MM. Clémenceau, Ranc et Joffrin, et qui s'est tenue au Grand-Orient, à Paris, les ferristes et les blanquistes ont fait défaut. Cela devait être, les uns ayant proclamé la nécessité de la concentration à droite et les autres formant une église dans laquelle on entre aussi difficilement qu'on en sort.

Mais il y avait là quatre cents hommes appartenant aux groupes les plus divers du parti républicain, qui se sont montrés décidés à résister à toute tentative de dictature, pour cimenter une alliance sérieuse sur le terrain de la révision de la Constitution.

Nous les félicitons d'autant plus volontiers de cet acte de patriotisme que nous sommes de ceux n'ayant jamais pratiqué l'exclusivisme en matière politique.

En face du danger de l'heure actuelle, il fallait oublier toutes les dissidences d'un moment pour opérer la levée en masse du parti républicain. Ceux qui ont su faire abnégation de leurs prétentions pour sauver la République ont bien mérité de la Patrie. Qu'ils reçoivent notre adhésion bien sincère à l'œuvre qu'ils ont entreprise!

Dans la modeste mesure de nos moyens, nous les aiderons à réunir tous les citoyens de bonne volonté, décidés sincèrement et carrément à marcher contre l'ennemi commun.

La « Société des droits de l'homme et du citoyen » ne peut manquer de triompher dans ses revendications comme dans son opposition vis-à-vis de ses adversaires, tant sa cause est juste.

Elle aura pour elle, du reste, l'appui de tous ceux — et ils sont nombreux — qui ont passé l'intérêt général avant les intérêts particuliers.

Quant aux républicains qui se qualifient de modérés pour devenir rétrogrades, ils sont aujourd'hui une infime minorité, et nous nous passerons d'autant mieux de leur concours que leur abstention aura prouvé à ceux de leurs partisans, qui sont des fourvoyés parmi eux, que le salut de la liberté est du côté de nos amis.

L'heure est aux décisions viriles. En s'associant aux radicaux, les possibilistes de l'école des citoyens Joffrin et Allemanne viennent de donner un grand exemple aux rhéteurs ambitieux qui ont eu peur de noyer leurs persennalités dans un comité qu'on pourrait, à juste titre, appeler Comité de Salut Public.

Ils ont prouvé qu'on peut, de bonne foi, se diviser sur des questions de détail, mais que la cohésion est indispensable quand il s'agit de sauver des institutions qui nous ont coûté quatre Révolutions, dans lesquelles le sang a coulé à flots.

Ils se sont montrés réformateurs dans le véritable sens du mot et le pays ne manquera pas de les suivre dans cette voie.

C'est notre vœu le plus sincère.

Aimé Fonrobert.

La Banque de France

L'incident des faux billets de cinq cents francs a rappelé l'attention publique sur la Banque de France. On s'est souvenu qu'elle avait un privilège et on l'a discuté. Elle a eu ses adversaires et ses amis.

M. Cavignon est de ceux-ci. Mais ce n'est point un défenseur qui se laisse faire la leçon par le prévenu. Il plaide la cause, comme il la voit, avec indépendance, disant le bien et même le mal.

Ce n'est pas la manière la moins originale ni la moins habile, pour sauver ses clients. Si M. Cavignon, dans la courte brochure qu'il a consacrée à la question de la Banque, émet bien des idées qui ne sont pas les nôtres, il développe pourtant une théorie, qui a été soutenue par nombre de radicaux, quand il écrit :

« La concession à demander à la Banque est celle qui est indiquée depuis longtemps par tous les esprits

pratiques; c'est-à-dire de faire le service de trésorerie pour compte de l'Etat, à titre purement gratuit ».

En effet il est absolument anormal que l'Etat soit encore pour ces mouvements de fonds dans la situation où il était au temps des coches et des diligences. Cette réforme ne doit pas se borner à la suppression des receveurs généraux, mais aussi des receveurs particuliers. Tous les mouvements de fonds devraient être faits par les succursales de la Banque de France. Il est inutile de signaler les sérieux économies qui résulteraient de ce fait pour le Trésor public. Elles seraient considérables.

Quant les défenseurs même d'une institution en sont à réclamer dans son fonctionnement des modifications si profondes, c'est qu'en vérité elle a bien besoin d'être révisée.

W.

LA REVISION

M. Wickersheimer, député de l'Aude, membre de l'Extrême-Gauche, a déposé sur le bureau de la Chambre une proposition de révision dont voici le texte :

EXPOSÉ DES MOTIFS

Messieurs, toute Constitution qui ne prévoit pas l'époque où elle pourra être révisée d'une façon en quelque sorte automatique, c'est-à-dire sans qu'il soit nécessaire de consulter les pouvoirs publics — finit par devenir une source de troubles dans le pays.

On comprend, en effet, que, en supposant qu'elle fut parfaite, eu égard à l'époque où elle a été instituée, cette perfection paraîtrait moindre par la suite, à mesure que le rapport des institutions avec les mœurs se sera modifié. Il arrive donc un moment où une partie de la nation sent énergiquement le besoin de changer la Constitution, tandis que le restant se refuse, non moins énergiquement, au changement.

D'où la nécessité, dans une Constitution sage, de prévoir que la révision sera de droit à des intervalles fixes. Chaque parti prendra ainsi ses positions à l'avance et la discussion s'engagera pacifiquement sur des bases connues et sur les indications préalables de l'opinion publique, qui aura le temps de se manifester régulièrement.

Il paraît évident que, de même que les assemblées législatives sont renouvelées à des intervalles fixes, de même les assemblées chargées de révision devront se réunir périodiquement. Il importe, d'ailleurs, à la sûreté et à la tranquillité de l'Etat, que ces intervalles ne soient ni trop éloignés, ni trop rapprochés.

Les partisans de la révision ne veulent pas de Congrès, parce que le Congrès continuerait l'usurpation de l'Assemblée de Versailles; les adversaires de la révision n'en veulent pas davantage. Cet accord de tous les partis sur un point unique peut nous donner la solution que nous cherchons; les Chambres déclareront, conformément à la Constitution actuelle, qu'il y a lieu à révision et adopteront, en principe, la nomination d'une Constituante dans un délai à fixer par l'Assemblée nationale, qui se réunira incontinent à Versailles, avec le seul mandat de fixer la date de la réunion d'une Constituante.

Il me paraît évident que les Chambres devant se séparer peu après l'ouverture de l'Exposition universelle, pendant laquelle le monde des affaires et du travail exige le chômage de la politique, et ayant à leur disposition deux budgets à discuter, qu'il est difficile

de réunir une Constituante avant cette date. On pourrait alors décider qu'elle sera élue le 14 octobre 1889, et, pour éviter au pays l'agitation de nouvelles élections, que, par exception, cette Assemblée exercera le pouvoir législatif après avoir fait une Constitution.

C'est sous le bénéfice de ces observations que j'ai l'honneur de soumettre à la Chambre la proposition de résolution suivante :

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

Article premier. — La Chambre décide qu'il y a lieu de réviser les lois constitutionnelles.

Art. 2. — Les Chambres se réuniront en Assemblée nationale à Versailles, avant le 14 juillet prochain.

LA LOI SUR LES ACCIDENTS

Voici le texte de l'article premier de la loi sur la responsabilité des accidents, voté par la Chambre :

Article premier. — Tout accident survenu dans leur travail, aux ouvriers et employés, donne droit, au profit de la victime ou de ses ayants droit, à une indemnité dont l'importance et la nature sont déterminées ci-après.

Sont seuls admis, quant à présent, à bénéficier de cette disposition, les ouvriers ou employés occupés, même pour le compte de l'Etat, des départements, des communes, ou des établissements publics, dans les usines, manufactures, fabriques, chantiers ou travaux de construction et de bâtiments, entreprises de transports, de chargements et de déchargements, magasins publics, mines, carrières, travaux, souterrains, et en outre, les dans tout travail dans lequel on produit ou emploie des matières explosibles; 2° dans tout travail industriel, agricole ou forestier dans lequel il est fait usage, soit de machines, soit de machines mues par une force élémentaire ou par des animaux.

La Législation des Faillites

Voici le texte de la proposition de loi sur les faillites, qu'a déposée M. Millebrand dans la séance de samedi :

Article premier. — Tout commerçant qui cesse ses paiements est tenu d'en faire la déclaration dans les dix jours au greffe du tribunal de commerce de son domicile. Sur le vu de cette déclaration, le tribunal prononcera la suspension des paiements.

Art. 2. — Si le débiteur qui a satisfait aux prescriptions de l'article premier obtient son concordat, et si ce concordat est homologué par le tribunal, la déclaration de faillite ne sera point prononcée contre lui, et il sera, par suite, affranchi de toutes les incapacités que la loi y attache.

Art. 3. — Même dans le cas où le commerçant aurait laissé passer le délai prescrit par l'article premier pour la déclaration de la cessation des paiements, ou dans le cas où il n'aurait point obtenu son concordat, le tribunal, s'il juge le débiteur excusable, pourra ne pas prononcer contre lui la déclaration de faillite et l'affranchir ainsi des incapacités légales.

Art. 4. — Toutes les dispositions du code de commerce qui ne sont pas modifiées par la présente loi continueront à recevoir leur application.

LES DÉCLARATIONS DE M. TISZA

M. Tisza, ministre-président du Conseil hongrois, a prononcé de bien étranges paroles devant la Chambre des députés de Hongrie pour conseiller

publiquement à ses compatriotes de ne pas prendre part à l'Exposition universelle de 1889.

La raison la plus nette qu'il en eût donnée est que, malgré la nation et le gouvernement français, il pourrait arriver que la propriété des exposants ou le drapeau national hongrois fussent mis en péril.

Ces déclarations causeront ici une vive stupeur. Nous sommes heureux d'apprendre qu'elles n'ont pas provoqué moins d'étonnement au milieu de la Chambre hongroise. Le ministre s'est même attiré de la part de certains députés quelques interruptions désagréables et méritées.

Nous nous contenterons d'exprimer le regret que M. Tisza n'ait pas trouvé, pour masquer son opposition, un prétexte moins ridicule que celui dont il s'est servi.

Mort de M. Rochet, député du Rhône

M. Rochet, député du Rhône, est mort à Paris dans la journée de mercredi dernier.

M. Rochet (Joseph-Claude) était né à Lyon, à la Croix-Rousse, en 1837; il était donc âgé de 51 ans. Il est mort mercredi soir à 6 heures 1/2, dans son domicile, 1, rue du Sentier.

M. Rochet était tisseur et fils de tisseur. Il fut choisi comme administrateur délégué de la société civile des tisseurs de Lyon, société dissoute en 1873 par le procès Luro. En 1877, il participa à la fondation du syndicat des tisseurs.

Conseiller municipal de Lyon en 1873, il fut réélu quatre fois : en 1877, en 1881 et en 1884; il devint adjoint au maire de Lyon, lors de la réorganisation de la mairie centrale.

Il fut administrateur de l'école municipale de tissage, administrateur du Mont-de-Piété, de la Caisse d'épargne; président de la commission scolaire, membre de l'administration du bureau de bienfaisance de Lyon.

Depuis 1870, il était membre du Comité central.

En 1880, il fut candidat à la députation. Mis en ballottage au premier tour par la candidature Blanqui, il se désista spontanément et fut remplacé par M. Ballue.

En 1885, M. Rochet fut porté comme candidat ouvrier sur la liste du Comité central. Il fut élu au second tour par 86,294 voix sur 136,430 votants.

À la Chambre, M. Rochet ne s'était fait inscrire à aucun groupe. Il votait généralement avec quelques uns de ses collègues du Rhône, dont les attaches avec M. Brisson sont bien connues.

La Famille Roustan

La famille Roustan se compose du père, de la mère et de trois fils. C'est le chef de la famille qui a bien voulu nous apprendre ces détails, dans une lettre qui contribuera à illustrer le *Journal de Roanne*.

Comme tous les papas, M. Roustan est orgueilleux de ses enfants. Orgueil naturel s'il en est, mais qui ne devrait pas entraîner les gens à des critiques tant soit peu maladroites. Or, l'auteur de la lettre intitulée « Au collège de Roanne » nous a prouvé dimanche que chez les personnes vexées, le bon

sens n'est pas toujours en raison directe de l'esprit.

Certes, nous félicitons M. Roustan d'avoir trois fils, mais nous déplorons pour lui que deux de ces fils n'aient que fort peu de dispositions à l'étude, ce qui l'a engagé à s'insurger contre un professeur de septième, M. Chales, qui, dans le cahier de correspondance a osé écrire sous la rubrique « observations », la note suivante :

Il m'est pénible de dire que cet élève a fort peu de chance d'être admis en sixième à la fin de l'année. Son frère est à peu près dans la même situation. J'avis dit, au commencement de l'année, que le manque de principes fondamentaux empêcherait tout progrès, mon opinion a été pleinement justifiée.

Le professeur, CHALES.

Or, à quoi servirait le cahier de correspondance, si le professeur omettait d'y insérer les indications qui peuvent intéresser les parents?

M. Roustan néglige de nous l'apprendre, il se contente de reprocher à M. Chales d'avoir essayé — je dis essayé — d'apprendre à ses enfants les beautés de la *Marseillaise*. Voyez-vous cette audace? Préférer notre hymne national au cantique « Sauvez Rome et la France » par exemple, c'est être dépourvu de goût, et M. Roustan qui se pique de littérature, ne peut décemment pas être de cet avis. Si bien qu'il a taillé sa meilleure plume pour dire son fait à ce professeur d'un collège communal républicain qui cherche à enseigner une histoire quelque peu en désaccord avec celle du père Loriguet.

D'ailleurs voilà la monstruosité dictée par M. Chales au plus jeune des fils de M. Roustan :

ANALYSE GRAMMATICALE ORALE DE LA PHRASE SUIVANTE : *La Marseillaise*, composée dans un moment d'exaltation du patriotisme, enflamma le courage de nos soldats, excita leur haine contre les oppresseurs de la patrie, et fit d'eux les plus ardents défenseurs de la liberté.

Voyons n'est-ce pas à en tomber à la renverse et pensez-vous qu'un enfant ne reste pas démoralisé jusqu'à la fin de ses jours qui aura écrit cette phrase et l'aura analysée?

Je suis tellement de cet avis que je félicite M. Roustan d'avoir retiré ses fils du collège. Il les enverra dans un séminaire où on leur apprendra que « la Vierge a conçu sans péché », que la Bible est le livre des livres... érotiques, et que les restrictions mentales ont pour objet de sanctifier les pieux mensonges.

Puisque cette morale est de son goût qu'il la fasse enseigner à ses enfants, nous n'y voyons pas d'inconvénients. Nous trouvons extraordinaire seulement qu'il vise un professeur, dont l'enseignement est en rapport avec un programme que tous les parents peuvent connaître, quand il veut atteindre une personnalité plus en vue.

Votre fusil écarte, M. Roustan!

A. VILLEVERT.

LA GRÈVE DE MONTAGNY

On nous écrit de Montagny :

Mardi, à 6 heures du soir, M. Déchelette a convoqué, à l'intérieur de l'usine, tous les ouvriers de la localité, à l'effet de les enga-

FEUILLETON DU Radical Roannais 13

NOS ENFANTS

MADAME HEURTELOUP

(LA BÊTE NOIRE)

par André THEURIET

— Laisse-moi tranquille! Tu te mêles de raisonner, et, comme les morveuses de ton âge, tu raisones avec de grands mots et de beaux sentiments!... Niaiserie!... Des pièges?... La vie en est semée. Si ceux qui les tendent s'y laissent prendre, tant pis pour eux!... Je ne m'apitoie pas plus sur leur sort, dit-elle en soulevant le canard sauvage et en le laissant retomber sur la table que sur celui de cette bête-là!... Retourne à tes chiffons et ne mets plus le nez dans mes affaires!

La-dessus, M^{me} Heurteloup ouvre la porte qui communique avec l'écurie et va voir si ses bêtes ont tout ce qu'il leur faut.

Restée seule, Loïse s'assied, les coudes sur la table, regardant fixement le halbran aux plumes ébouriffées, tandis que sa figure garde une expression farouche et que sa pensée s'égare loin du Chanois, dans la direction du château de Saint-André.

La porte de l'allée s'est ouverte et

Fanfan Pierron, son bonnet de coton sur l'oreille, le dos courbé et la mine souriante, entre discrètement. Loïse s'en aperçoit à peine, tant elle est absorbée par ses réflexions. Le bonhomme, en voyant la figure attristée de la jeune fille, ébauche un geste de surprise.

— Bonjour, mam'selle Loïse, dit-il amicalement, qu'est-ce que vous avez?

— Je m'ennuie, s'écrie-t-elle en secouant la tête, oh! je m'ennuie!...

— Ne vous faites donc pas de mauvaises sang! répond le bonhomme en lui tapant doucement sur l'épaule; c'est vrai que, pour une jeunesse, la maison n'est pas gaie, et puis votre tante n'est pas toujours dans ses bonnes... Savez-vous quel? poursuit Fanfan en prenant son air fin et en baissant prudemment la voix, la première fois que M^{me} Heurteloup ira à Verdun pour ses affaires, vous viendrez avec moi et je vous conduirai à la veillée... Vous vous amusez un brin, et ça sera toujours autant de pris sur l'ennemi!...

Et comme la veuve vient de faire sa réapparition à la cuisine, après avoir donné le coup d'œil du maître à l'écurie et à la grange, le petit vieillard, changeant de propos et soulevant son bonnet, reprend son ton le plus pape-lard :

— Bonjour, mame Heurteloup, ça va-t-il comme vous voulez, ce matin?... Je disais comme ça à mam'selle Loïse que j'étais venu fendre votre bois... Il fait un temps à se chauffer, n'mé? et je vas vous en remettre une bonne provision dans le hallier.

II

— Mettez du bois au feu, allez, mère Chouille, c'est le vent d'Ardennes qui souffle et il fait bon se réchauffer les côtes!

— J'ai idée pourtant que nous aurons de l'eau, le coq a chanté en allant au lit, signe de changement de temps.

— Et puis c'est demain vendredi, et vous connaissez le dicton : « Le vendredi aimerait mieux crever que de ressembler à son voisin. »

— Ce n'est pas comme la fille à la Merlotte, quand sa voisine a une robe neuve, elle aimerait mieux vendre sa chemise que de ne pas en avoir une pareille!

Tout en lançant cette malice qui mettait en joie les femmes occupées à filer, la Chouille jetait une charpagne d'étoiles sur le feu, et, après avoir garni de cendres chaudes son coucou, elle reprenait sa place au milieu des fleuves.

Les étoilles pétillantes répandaient une brusque clarté sous la vaste cheminée, dont la hotte spacieuse s'avancait jusqu'à moitié de la cuisine. Assis sur des chaises basses, les hommes y fumaient et y jouaient aux cartes. Audessus de leurs têtes penchées, des bandes de lard, des jambons et des saucisses, pendues à l'intérieur de la cheminée, se profilaient dans une demi-obscurité, et tout en haut, par l'ouverture béante, on apercevait un coin de ciel où des étoiles scintillaient.

Les lampes à bec accrochées au manteau éclairaient faiblement la profondeur de la pièce, mais de temps à autre un jet de flamme jaillissant de

l'âtre illuminait tout à coup un recoin sombre, et l'on distinguait des têtes ridées de filandières, courbées adessus des rouets, tandis que leurs doigts tiraient activement le chanvre des quenouilles, — ou bien de fraîches figures de jeunes filles occupées à leur tricot, — et parmi ces dernières, Loïse Heurteloup, que Fanfan avait amené à la veillée.

La veillée ou la sisue, comme on l'appelle dans le Verdunois, se faisait chez la Chouille, dont la maison située à l'autre bout du village avait été choisie, d'abord parce qu'elle contenait une vaste cuisine avec une cheminée à l'avenant, puis parce que la Chouille était veuve et que cette absence d'un mari donnait des coudees plus franches à la compagnie. La Chouille de son côté, étant d'humeur joviale et aimant la société, prêtait d'autant plus volontiers sa cuisine qu'elle y trouvait doublement son profit, car chaque veilleur apportait sa bûche ou son huile. On faisait bon feu, on recinnait avec des noix et des pommes tapées, arrosées de vin blanc; de plus on contait de joyeux contes et on daubait largement sur le prochain, ce qui ne gâtait rien.

Accompagnées par le bourdonnement des rouets et le murmure du coulant d'eau qui passait derrière la maison, les causeries ne chômaient guère. Tantôt les hommes tenaient le dé, tantôt les femmes jabotaient toutes ensemble : affaires de ménage, discussions sur la valeur des champs, médisances sur le tiers et le quart, tout cela se mêlait, formant chaque soir la

gazette du village. Parfois aussi, quand la conversation générale languissait, une commère interpellait Fanfan Pierron, toujours prêt à la riposte :

— Père Fanfan, contez-nous une histoire.

— Qu'est-ce que vous voulez que je vous raconte?

— Racontez-nous le loup blanc que vous avez rencontré au chemin de Souilly, ou les sorts qu'on avait jetés à vos chevaux.

— Non, je vous dirai un conte qui est arrivé dans le temps passé.

Et Fanfan, avec le sourire malin qui n'abandonnait guère ses lèvres, commençait, tout fier de l'attention qu'on lui prêtait :

— Une fois saint Pierre et le Bon Dieu descendaient la côte de Récourt pour aller passer dessus le pont de Tilly. — Maître, dit saint Pierre, qui aimait à faire le faraud, j'ai vu ein lièvre qui était ben aussi gros qu'un cheveau. — Donne-toi de garde, lui répondit le Bon Dieu, j'allons passer sur le pont de Tilly; toutous les menteurs tombent dessous, au mitan de l'eau.

— Un peu plus loin, saint Pierre qui n'était pas trop à son aise, reprit : — Le lièvre que j'ai vu n'était mie tout de même comme ein cheveau; mais il était ben comme ein âne. — Méfie-toi dit le Bon Dieu en le menaçant du doigt, j'allons bientôt passer sur le pont! — Le lièvre, fit pour lors saint Pierre, était comme un renard, là!

— Voici le pont! — Eh! ben, maître je ne veux me choir dessous, la vraie vérité, c'est que le lièvre que j'ai vu n'était mie plus gros qu'ein autre...

(A suivre)

ger à recommencer le travail comme par le passé, sans augmentation de salaire.

Quelques-uns ont consenti, sur la proposition de leur chef, à accepter un prix au-dessous de celui établi par la commission de la grève, et, mercredi matin, le sifflet de l'usine s'est fait entendre à l'heure habituelle.

L'entrée a eu lieu à 5 heures 1/2 ; à 5 heures déjà quelques ouvriers étaient rentrés, mais en petit nombre.

Les autres stationnaient devant l'usine en plusieurs groupes ; la gendarmerie était mandée pour assurer le bon ordre ; il n'y a, d'ailleurs pas eu d'incident.

M. Déchelette, voyant que le nombre des ouvriers rentrés était assez restreint, a fait sa proposition nominativement à tous ceux qui étaient là.

Arrivé près d'une jeune fille, celle-ci ayant dit :

« Non, pas au-dessous du tarif soumis à votre connaissance. » Il lui fut répondu :

« Eh bien ! restez. »

Tous les autres ouvriers ont agi de même ; un ouvrier qui était rentré et avait repris son travail, est ressorti quinze minutes après, en disant : « Je me retire du côté de la force. »

Voici, en outre, la lettre de M. Déchelette, en réponse aux demandes des ouvriers :

Je viens répondre à la demande que vous me faites d'une augmentation de salaire ; ce que j'ai le regret de ne pouvoir accepter dans ce moment.

Ce tissage ni aucun des avantages de celui de mes confrères : pas de chute d'eau, pas de chemin de fer, pas de vente sur place. Ce sont des frais énormes, et pour suivre mes concurrents, je ne puis pas payer leurs prix.

Désireux de ne pas avoir de chômage, j'ai bâti dans une ville où le tissage à la main disparaissant, les ouvriers étaient réduits à rester sans travail.

Les salaires sont moins élevés, il est vrai ; mais, mon usine a été construite pour des habitants qui n'ont pas les mêmes charges qu'à la ville : grosse location et tant d'autres frais.

La paie par quinzaine est de 5000 francs pour 180 ouvriers, ce qui porte la journée à 1 fr. 50 pour les bobineuses ; 2 fr. pour les cannettesuses ; 3 fr. pour les tisserands, lorsque les meilleurs ouvriers travaillent à la main, tous frais déduits ne peuvent gagner que 1 fr. 50 à 2 fr.

Vous, messieurs, qui plus avancés, pensez pouvoir gagner davantage, ne venez pas dans nos campagnes.

Le rouleau métrique que vous réclamez, vous donnerai 1 mètre à 1 mètre 50 de perte ; car, d'après le travail que nous avons fait, la moyenne de nos pièces est à peine de 56 mètres 50.

Vous prétendez que les rouleaux sont plus gros ; il est vrai que, depuis un mois, nous employons des chaînes n° 24 au lieu du n° 26 les rouleaux paraissent en contenir davantage, mais le métrage est le même, et l'avantage pour vous, les chaînes allant mieux.

Vous pouvez, messieurs, être avec moi sans inquiétude, et vos intérêts seront toujours sauvegardés.

L'homme a toujours été le guide de la conduite, et je ne peux pas avoir, dans ce pays, un ennemi et un homme sérieux qui puisse se plaindre de moi.

Je regrette encore une fois le prix que ce tissage m'impose ; mais il donnera toujours la vie large et suffisante à gagner, à l'ouvrier sage et économe.

L'économie, messieurs, est la base de la vie, et, sans elle, jamais je n'aurais pu penser à doter la commune de cet établissement qui occupera une partie des ouvriers que la mévente des articles à la main allait laisser sans travail.

Comme on le voit, M. Déchelette donne beaucoup d'eau bénite de cour aux pauvres gens qui ne peuvent pas vivre en travaillant pour lui, mais il ne fait pas la moindre concession.

En face de cette situation nous conseillons aux grévistes de rester calmes et aussi de ne pas se désunir. Leurs revendications sont trop justes pour qu'elles n'arrivent pas à être prises en considération.

Pour cela il est de toute nécessité de mettre le bon droit de son côté. Les ouvriers et ouvrières de Montagny n'y failliront pas.

AU CONSEIL MUNICIPAL DE ROANNE

Le nouveau Conseil s'est réuni, pour la troisième fois, lundi soir, dans la grande salle de l'Hôtel de Ville.

La séance, à laquelle assistait un public nombreux et attentif, n'a donné lieu à aucun incident. Tout s'est passé dans le plus grand calme, comme il convient quand on a à s'occuper de questions sérieuses.

Les principales affaires examinées ont été les suivantes :

Barrage : nomination d'un médecin. — M. Thiodet est nommé médecin-inspecteur des chantiers du barrage.

Eclairage public : pétition. — Une pétition des habitants du Marais, demandant la pose de trois becs de gaz dans ce quartier, est renvoyée à la commission des travaux.

Commission des beaux-arts. — Sont élus pour faire partie de cette commission : MM. Fortier-Beaulieu, Mignen et Aulas. On renvoie à cette commission l'examen d'une communication du ministère des beaux-arts relative à notre école de dessin.

Association des Alsaciens-Lorrains. — Le Conseil décide de mandater l'allocation votée pour cette association.

Société « La Fraternité ». — Le Conseil renvoie à la commission du budget une demande de subvention faite par la Société de secours mutuels La Fraternité.

Société de natation. — Une demande de subvention, faite par la Société des Jours de Roanne, est également renvoyée à la commission du budget.

Maison mise au reculement. — M. le Maire donne lecture d'une pétition de M. Garet, demandant l'ajournement des travaux de démolition de sa maison, qui doit être mise au reculement et qui est expropriée.

Le Conseil accepte, à la condition que M. Garet payera à la ville une indemnité de 1000 francs.

Jardin du presbytère des Minimes. — Le Conseil décide l'expropriation de l'usufruit d'une partie du jardin du presbytère des Minimes pour l'agrandissement de la cour des filles de la rue Marengo.

Etablissement de kiosques. — Le Conseil renvoie à la commission des travaux une demande relative à l'établissement de kiosques pour la vente des journaux et brochures.

Rue Carnot. — Le Conseil se demande s'il y a lieu de continuer cette rue ; il décide

qu'on fera revenir, de la préfecture, les dossiers pour les examiner et voir si on peut donner suite à ce projet.

Hôtel des Postes. — M. Fleuriat, au nom de la commission nommée pour examiner la question des réparations à faire à l'hôtel des postes, demande un crédit de 500 francs, qui lui est accordé.

Création d'un laboratoire de chimie. — M. Fouilland demande qu'on crée à Roanne un établissement pour analyser les vins et tous les liquides qui rentrent à Roanne. Il fait remarquer que la chose rendrait d'immenses services à la classe ouvrière, qui est la plus exposée à la consommation de denrées falsifiées.

M. Lafont dit que M. Champion, professeur au collège a l'intention de déposer une proposition sur cette question, qui est très importante et qui intéresse tout le monde.

Après une explication entre M. le Maire et M. Henry, on nomme une commission chargée spécialement d'étudier cette question.

Sont élus : MM. Aulas, Fouilland, Henry et Thivin.

Et la séance publique est levée à 10 h. et demie. Puis les conseillers, au nombre de 25, décident d'envoyer à M. Floquet, président du Conseil des ministres, une adresse de félicitations, dont nous donnons le texte plus loin.

MM. Nourrisson et Fortier-Beaulieu, opportunistes, refusent de signer parce que, disent-ils, l'adresse renferme la qualification de « Conseil radical-socialiste ».

ADRESSE A M. FLOQUET

A Monsieur Floquet, président du Conseil des Ministres.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

Les Membres du Conseil municipal Radical-Socialiste de Roanne (Loire), réunis hors séance, vous adressent l'hommage de leur respectueuse sympathie.

Ils vous donnent l'assurance de leur entière confiance pour une politique nettement progressiste que vous saurez poursuivre pour l'application la plus large possible des principes vraiment démocratiques et la réalisation des réformes sociales nécessaires.

Roanne, le 28 mai 1888.

Signé : Antony Auboyer, maire ; Lafont, adjoint ; Guillemin, adjoint ; Gancelon, Fleuriat, Bailly, Gande, Balouzet, Thivin, Mignen, Odin, Dubuis, Henry, Grosjean, Anthaud, Charron, Augé, Fouilland, Chatteret, Narbout, Genette, Aulas, Butty, Barge, Besacette.

CHRONIQUE LOCALE

L'appel de la classe 1887. — Le ministre de la guerre aurait dès à présent arrêté la date du départ de la classe 1887, qui doit rejoindre les drapeaux cette année. Cette date est fixée aux 11 et 15 novembre prochain.

Tous les jeunes gens compris dans la première et la deuxième partie du contingent, et reconnus bons pour le service, seront astreints à effectuer trois ans de présence sous les drapeaux, le service d'un an étant supprimé de fait pour les jeunes soldats de la deuxième portion de la classe.

Chemins vicinaux. — Mercredi a eu lieu l'adjudication des fournitures des chemins vicinaux de Roanne pour six années consécutives. La dépense totale s'élève à 26,000 fr. Les rabais consentis ont été les suivants :

M. Cros Antoine, 30 %.
M. Darcon, 35 %.
M. Cros Louis, 36 %.

En conséquence, M. Cros a été déclaré adjudicataire.

Les expropriations. — On s'est beaucoup occupé à Roanne, la semaine dernière, d'expropriations.

En outre de celles nécessitées pour l'établissement du barrage de la Tâche, pour la distribution de l'eau et la canalisation jusqu'à Roanne, il a été procédé à celles des trois maisons à mettre au reculement rue du Collège et rue Bourrasnières.

M. Therre-Gibaudeau, soit comme négociant, soit comme propriétaire de son immeuble de la rue Bourrasnières, a reçu une somme de 15,700 francs.

M^{me} veuve Auloge a obtenu, comme propriétaire, la somme de 9,000 francs, et M. Louis Auloge, son fils, à titre de locataire de la maison, celle de 6,000 francs.

Enfin, M^{me} veuve Garet reçoit comme propriétaire 13,500 fr., et le café Vial, qui occupe le rez-de-chaussée de la maison, a obtenu 6,000 fr. d'indemnité.

Pour ce dernier immeuble, on a déposé au Conseil municipal une demande tendant à obtenir de ne démolir qu'au printemps prochain.

M. Lafont a fait remarquer que cette maison gène depuis trop longtemps la circulation publique et que la ville n'a qu'à en poursuivre immédiatement la démolition, en vertu du jugement qui l'a ordonné.

Le Conseil a pourtant décidé que, moyennant une diminution de 1,000 fr., que ferait la propriétaire sur l'indemnité de 13,500 fr. que la ville aura à lui verser, il consentirait à accorder le délai voulu.

Mais, on nous assure que M^{me} Garet se serait refusée à cette transaction.

Vaccination gratuite. — Le maire de la ville de Roanne donne avis aux mères de famille qui ont des enfants à faire vacciner, qu'il sera procédé à cette opération, le jeudi 7 juin, à 2 heures du soir, dans la grande salle de l'Hôtel-de-Ville.

Réceptions municipales. — La nouvelle municipalité de Roanne a reçu, dimanche dernier, les commissaires aux différents services dépendant de la commune.

Tout s'est passé le mieux du monde. M. le Maire a eu une parole agréable pour toutes les délégations et M. Lafont s'est chargé du soin de compléter MM^{mes} les institutrices et MM. les instituteurs. Il est assuré de l'intérêt que leur porte leur Conseil municipal.

Nous devons dire, à la louange de divers fonctionnaires du département et de l'Etat, que plusieurs sont venus qui n'étaient pas convoqués.

Ils n'en ont pas moins été cordialement reçus pour cela.

Musique militaire. — Lundi et mercredi de la semaine prochaine, la musique militaire du 104^e territorial donnera des concerts aux Promenades.

Mardi de la même semaine elle organisera une retraite en flambeaux dans les rues de la ville de Roanne.

Le Concours musical. — Le Comité du Concours musical ne reste pas inactif, et déjà on peut prédire un vrai succès. Les souscriptions se recueillent nombreuses et font bien augurer de la réussite de l'œuvre.

Plus de cinquante Sociétés ont déjà adhéré au Concours, et, parmi elles, plusieurs Sociétés lyonnaises.

Il est toujours question de demander comme fanfare d'honneur une musique militaire de Clermont-Ferrand.

Nous ne pouvons qu'engager nos concitoyens à se joindre au Comité d'organisation ; c'est une question qui intéresse à un haut degré le commerce de la localité.

L'Harmonie Roannaise. — Nous rappellerons à nos lecteurs que l'Harmonie roannaise donne ce soir, samedi, au Théâtre municipal, un concert à l'occasion de la remise de sa bannière, concert dont nous avons publié le programme dans notre précédent numéro.

Nous engageons nos concitoyens à se rendre en grand nombre à cette soirée artistique et à aller applaudir notre jeune Société, ainsi que M. Rose, de Lyon, l'artiste connu et apprécié, et notre sympathique chorale la Lyre roannaise.

La Lyre Roannaise. — La Société la Lyre Roannaise, à l'occasion du brillant succès remporté au concours de gymnastique de Clermont par les Enfants de la Loire, a offert à ceux-ci un vin d'honneur.

Dimanche matin, à 10 heures, les deux Sociétés ont traversé la ville, drapeaux et bannière déployés, et se sont rendus au kiosque des Promenades.

Le président de la Lyre roannaise a félicité en forts bons termes nos vaillants gymnastes et leur a remis, au nom de la Société, une superbe couronne ; puis, la Chorale a chanté un morceau fort bien enlevé et l'on s'est rendu au café Laurencin où les deux Sociétés sœurs ont trinqué à l'unisson.

Puisse cette marque de fraternité cimenter l'union entre toutes les Sociétés de notre ville.

La Fanfare de Roanne, sous la direction de M. Romedonne, donnera jeudi prochain, à 8 heures 1/2 du soir, dans le kiosque des Promenades, un concert dont voici le programme :

Blauvaingne, allégoire militaire (X...).
Ouverture fantastique (Govaert).
Mazurka, valse (X...).
Mosaïque sur Zampa (Hérold).
Marche héroïque (Massenet).

La Société philharmonique. — A notre grand regret, nous n'avons pu donner le programme de la solennité musicale qui a eu lieu mardi, dans la salle du Tribunal de commerce.

C'est un sujet, nous devons dire que, dorénavant, les Sociétés pourront jouer du Théâtre municipal qui, jusqu'à ce jour, avait été systématiquement refusé par nos anciens édiles.

Nous n'avons pas à faire l'éloge de cette Société philharmonique, tous nos concitoyens l'ont appréciée à sa juste valeur ; mais nous ne pouvons passer sous silence les différents artistes qui nous ont charmés.

Citons d'abord M^{me} Gabrielle Cann, que nous entendions pour la première fois et qui a été applaudie comme elle le mérite ; elle a été superbe dans le duo de Polyte, avec M. Gouly, mais elle s'est surpassée dans le trio de Jérusalem, avec MM. Pinet et Robillard ; enfin, dans le grand air des Mousquetaires : aussi les braves ne lui ont pas fait défaut, et c'est justice.

M. V. Jotillon a dit avec beaucoup de goût la poésie de Coppée : A Frédéric.

M. J. Lapillonne a fort bien chanté une romance de Donizetti.

M. Schoch, de Lyon, le comique par excellence, s'est acquitté, selon son habitude, de la partie comique ; il a obtenu un succès fou dans l'Auvergnat au bain.

Encore une bonne soirée de passée et une bonne note à la Société philharmonique.

« Tout ce monde-là ». — Le Journal de Roanne s'est permis, dans sa causerie du 27 mai, des propos injurieux contre le personnel enseignant du collège ; il ose déclarer — sans que les professeurs aient jamais rien fait qui puisse justifier de semblables procédés de polémique — que les familles doivent retirer leur confiance à « tout ce monde-là ». Ce monde-là, c'est le monde des professeurs.

Les professeurs savent quels sont leurs devoirs, quelle haute responsabilité leur incombe dans les délicates et souvent pénibles fonctions d'élever la jeunesse ; ils font leur devoir sans éclat et sans bruit et prétendent par cela même avoir droit au respect des honnêtes gens et à la courtoisie des gens bien élevés.

Pour les pauvres. — Il a été versé à la Mairie de Roanne, par la famille de M. le docteur Frédéric Noëlès, la somme de 100 francs, pour être distribués aux indigents, par les soins du Bureau de bienfaisance, à la suite des

obsèques de M. Frédéric Noëlès, décédé conservateur du Musée et de la Bibliothèque.

Acte de probité. — Le jeune Bernard Claude, âgé de 18 ans, cocher chez M. le docteur Barnay, a rapporté au bureau de police un porte-monnaie contenant la somme 8 fr. 65 c., trouvée par lui sur la voie publique, dans la rue du Collège.

L'affaire de la rue des Thermes-Romains. — Il y a quinze jours, un malheureux tisseur, du nom de Mercier, avait essayé de se couper la gorge, dans un accès de folie occasionné par l'alcoolisme.

Contrairement à ce que l'on espérait, l'état du malheureux Mercier s'est empiré, et il est mort dimanche à la suite des graves entaillures qu'il s'était faites dans la région du cou.

L'accident de la rue Nationale. — Un accident s'est produit dimanche, vers deux heures et demie, pendant la promenade des ouvriers plâtriers-peintres.

Le cortège, composé de plusieurs voitures, descendant la rue Nationale, lorsque la première, contenant la musique, et conduite par le sieur Barge, renversa une vieille femme qui traversait la chaussée.

Malgré les efforts du conducteur pour arrêter son cheval, la malheureuse fut qu'il n'y eut que de la blessure sans connaissance. On reconnut alors la veuve Mars, âgée de 74 ans, demeurant faubourg Mulsant.

Le cocher s'empressa de faire descendre les musiciens et conduisit lui-même la victime à l'hospice de Roanne.

Les blessures de la veuve Mars sont légères et ne nécessiteront que quelques jours de repos.

Pour ce qui est de la responsabilité de cet accident, elle sera légère, car il est certain que cette femme est tombée plus sous l'empire de la boisson que par la poussée du cheval.

Les Plâtriers à Roanne. — Si les plâtriers-peintres français se sont amusés dimanche soir, à l'occasion de la fête de leur corporation, il n'en a pas été de même des plâtriers italiens qui pullulent dans notre bonne ville.

Ces amateurs du couteau avaient décidé de fêter aussi la s'ennemi en question. Ils se sont réunis en un banquet, au restaurant Dehouzy-Tablet, rue Sainte-Elisabeth ; mais il n'y a pas de belle fête pour ces messieurs sans que le couteau n'y remplisse le premier rôle.

C'est ainsi que deux d'entre les banqueteurs se sont lardés de la belle façon ; on a dû les transporter à l'hôpital, où ils sont encore.

Accident à Riorges. — M. Dessaux fils, âgé de 21 ans, négociant à Roanne, faubourg Mulsant, a été victime d'un triste accident.

Samedi dernier, il conduisait un cheval s'emportant, fit verser la voiture avec violence. Dans cette chute, il s'est fait de graves contusions sur tout le corps, et s'est cassé une jambe. Il a été ramené dans sa famille par des passants accourus à ses cris. Nous espérons que grâce aux soins dont il est entouré, cet accident n'aura pas de suites fâcheuses.

Une prestresse de Bacchus. — La nommée Charlotte Lamy est d'une dévotion sans bornes pour la diva bouteille. Pour la dixième fois, la police l'a ramassée ivre-morte sur la voie publique.

Elle avait cette fois, choisi le pavé de la rue Saint-Jean pour se reposer de ses longues stations chez les mas-troquets de la ville.

La police, toujours paternelle, lui a donné le violon pour cuver son vin tout à son aise.

Etat-Civil de Roanne

Du 27 mai au 2 juin 1888

MARIAGES..... 7

Du 29 mai, — Goninard Pierre-Marie, 27 ans, cordonnier, et Chantant Adèle-Pauline, 26 ans, piqueuse de bottines.

Du 31, — Gouly Paul-Joseph-Antoine, comptable, et Borie Marie-Antoinette, 25 ans, institutrice. — Fontenille Antoine, 26 ans, et Martin Claudine, 20 ans, jardiniers. — Jacques Victor, 25 ans, mécanicien, et Durier Claudine, 29 ans, épicière. — Robert Emile-Théodile, 49 ans, teinturier, et Bardin Marie, 36 ans, cannetteuse.

Du 1^{er} juin, — Baudinat Jean-Marie, 27 ans, tanneur, et Mettens Marie, 24 ans, tisseuse. — Puissant François, 21 ans, tisseur, et Appareil Marie, 18 ans, cannetteuse.

DIVORCE..... 0

NAISSANCES..... 18

Du 27 mai, — Poulette Marie-Félicie, fille de Denis-Auguste et de Couturier Marie-Elise, tisseurs. — Côte Claude, fils de Claude-Marie, tisseur, et de Roche Clémence, cannetteuse. — Galigni Joséphine, fille de Ferdinand, mécanicien, et de Julius Anne, tisseuse. — Un enfant naturel.

Du 28, — Vignon Fleury, fils de Joseph, boulanger, et de Boyet Benoîte. — Chapuis Marie-Louise-Claudine, fille de Claudius et de Deux Marie, caftiers. — Buchet Marguerite-Jeanne, fille de Jacques-Marie et de Rodolphe Marie-Désirée-Louise, épicières. — Fayet Auguste-Paul, fils d'Etienne, négociant en chiffons, et de Montroussier Jeanne-Marie. — Lombard Jeanne-Marie, fille de Claude et de Dénurget Adélaïde, jardinières.

Du 30, — Vaginy Jean-Auguste, fils de Pierre-Marie, tisseur, et de Batty Françoise-Marie, modiste. — Trois enfants naturels.

Du 31, — Patissier François, fils de Pierre-Marie et de Lachaud Françoise, jardinières. — Dénurget Alexandre, fille de Claude, tisseur, et de Peloux Pierrette-Jeanne. — Un enfant naturel.

Du 1^{er} juin, — Dupré Colombe, fille de Pierre, employé au chemin de fer, et de Vermorel Claudine. — Dubuis Jean-Paul, fils de Michel-Rémi, employé de commerce, et de Chavanne Marie-Eugénie.

DÉCÈS..... 46

Du 27 mai, — Noëlès Amable-Jules-Frédéric, 57 ans, docteur-médecin, époux de Debougi Antoinette. — Mercier Gilbert, 53 ans, tisseur, époux de Gay Benoîte. — Souchon Claude, 23 ans, tisseur, célibataire. — Cornepont Angéline-Gabrielle, 7 mois.

Du 28, — Bonnet Jacques, 50 ans, quincaillier, époux de Jacquier Marie-Louise. — Guérin Marie, 19 ans, cannetteuse, célibataire. — Corteval Jean, 2 mois.

Du 29, — Boullier Charles, 84 ans, ancien maire de Roanne, chevalier de la Légion d'honneur, époux de Bonahaud Antoinette. — Vemay Philiberte, 79 ans, jardinière, veuve de Coquel Nicolas. — Raffin Henri-Alphonse, 37 ans, représentant de commerce, célibataire. — Valois Agathe, 34 ans, dévidéuse, épouse de Vially Jean-Louis, tisseur.

Du 30, — Rollin Pierre, 52 ans, rentier, époux de Gallay Anne-Marie-Léonie. — Penel Jules-Marius, 18 ans, tisseur, célibataire. — Dupuis Joseph, 18 jours.

Du 31, — Servajean Louis, 80 ans, veuf de Renard Philiberte. — Chantal Alfred-Louis, 2 mois.

Du 1^{er} juin, — Décloître Jean-Marie, 63 ans, journaliste, époux de Décloître Marie.

MERCURIALE DE ROANNE

du 1^{er} Juin 1888

Froment...	1 ^{re} qual., le double décalitre...	4	»
	2 ^e qual., —	3	90
	3 ^e qual., —	3	80
Seigle...	1 ^{re} qual., —	2	40
	2 ^e qual., —	2	30
	3 ^e qual., —	2	20
Orge...	1 ^{re} qual., —	2	40
	2 ^e qual., —	2	30
	3 ^e qual., —	2	10
Avoine...	1 ^{re} qual., —	2	»
	2 ^e qual., —	1	75
	3 ^e qual., —	1	65

Foin, les 100 kilos, de.....	7	50
Son, — de.....	11	» à 12
Paille, — de.....	5	» à 5
Pommes, — de.....	»	»
Harcots, le doub. décal.	»	»
Pom. de terre, — de.....	70	» à 80
Volaille, le kilo, de.....	1	50
Beurre, le 1/2 kilo.....	1	10
Œufs, la douzaine.....	»	70

Pain 1 ^{re} Qualité.....	0	32
2 ^{me} —.....	0	30
3 ^{me} —.....	0	28

Le pain pris à la Solidarité ou à la Concorde, Sociétés coopératives, deux centimes de moins par kilogramme.

NÉCROLOGIE

M. Bouillier

M.

CHARLIEU

Extrait du compte rendu de la séance du Conseil municipal du 27 mai 1888.

Commission de l'Hospice. — Sont élus délégués du Conseil municipal: MM. Dollat, Buchet.

Bureau de Bienfaisance. — Sont élus délégués: MM. Dreux et Perraud.

Directeurs de la Caisse d'épargne. — Sont élus: MM. Lessieux, Auboyer B. et Sauge.

Commission scolaire. — Sont élus: MM. Bordat, Tachon, Rimoux, Dreux, Grisard, Benoit et Merlin.

Commission du Budget. — Sont élus: MM. Tachon, Vadon, Brossard, Bonnière et Dreux.

Commission des Travaux. — Sont élus: MM. Bordat, Verchère, Merlin, Dreux et Fallot.

Commission dite des questions diverses. — Sont élus: MM. Chizelle, Dollat, Jendreau, Verchère et Turret.

Cette commission sera chargée de l'examen des dossiers des jeunes gens qui ont demandé la dispense du service militaire à titre de soutiens de famille.

Commission de l'Instruction. — Sont élus: MM. Tachon, Bonnière, Fallot, Buchet et Roux.

Réunions du Conseil municipal. — Le Conseil municipal émet le vœu que le dimanche soit maintenu comme jour habituel des réunions du Conseil.

Salle des Halles. — Le Conseil émet l'avis que la salle des Halles ne soit jamais mise à la disposition d'organisations de réunions publiques ou non ayant un but politique quelconque.

Le Conseil municipal. — On nous adresse la lettre suivante:

J'avais adressé une requête à M. le Maire et à MM. les Membres du Conseil municipal, dans laquelle je sollicitais gratuitement la grande salle des Halles pour une conférence publique, pour l'organisation d'un Cercle républicain démocratique dans notre ville.

Ma demande est venue hier à la séance; après la lecture, M. le Maire dit qu'en principe il repousserait ma demande, et il ajoute qu'il a d'un autre côté été prié par M. le Sous-Préfet de Roanne et par M. le Sénateur Brossard de ne pas donner la salle pour des conférences politiques, mais cependant il prie le Conseil d'émettre son avis à ce sujet.

Mais qui de nous avait pensé que nous avions une majorité municipale républicaine indépendante? Par 15 voix contre 4 (les 4 républicains, sans doute), ma requête a été mise aux voix.

Je me permettrai de vous demander, Monsieur le Directeur, ce qu'en pensent aussi M. Brossard et M. le Sous-Préfet de Roanne? Et dire que la salle des Halles est un local municipal, et que notre nouvelle municipalité avait là une belle occasion de se montrer, s'en républicaine, au moins libérale.

Et d'une.

J. PLASMAN.

28 mai 1888.

CAISSE D'ÉPARGNE DE CHARLIEU

Mouvement du 26 au 27 mai

Versements reçus de 24 déposants, dont 4 nouveaux 3.458

Remboursements à 5 déposants 2.105

Marché de Charlieu

du 26 Mai 1888

	Le double décal.
Froment. 1 ^{re} qualité.....	3 90
2 ^e qualité.....	3 85
3 ^e qualité.....	3 65
Méteil.....	2 45
Seigle.....	2 40
Orge.....	2 50
Avoine.....	1 85
Sarrasin.....	2 45
Colza.....	»
Mais en grains.....	2 95
Haricots.....	»
Pommes de terre.....	»
Poin..... les 100 kil.....	»
Paille.....	»

Etat-Civil de Charlieu

MARIAGES..... 2

Du 24 mai. — Gonnard Pierre-Marie, 37 ans, tisseur, et Héritier Marie-Françoise, 46 ans.

Du 28 mai. — Desvignand Antoine, 26 ans, cordonnier, et Lièvre Claudine, 21 ans.

NAISSANCES..... 2

Du 27 mai. — Chevrier Marie-Félicie, fille de Antoine, maçon, et de Riott Claudine-Marie.

Du 29. — Ducard Pierre-Eugène, fils de André, fermier, et de Charly Claudine.

DÉCÈS..... 2

Du 28 mai. — Coly Julie, 79 ans, religieuse ursuline.

Du 30. — Fontenille Claude-Marie, 67 ans, tisseur, époux de Bergion Louise.

LA PACAUDIÈRE

L'amour à Crozet. — Le village de Crozet possède un boulanger qui n'est pas comme d'habitude, à l'endroit de l'amour... vrai.

Ayant surpris un de ses concurrents au sommet de la tour de Crozet, en extase devant la belle, il en ressentit une violente envie de se venger — non de la belle — mais du séducteur importun. Il s'arma alors de sa bêche, et, arrivé à la porte de la tour, sans pour parler à l'assassin un formidable coup de l'outil sur la tête du séducteur de la reine de ses pensées.

Heureusement pour ce dernier, qui a eu la présence d'esprit de garantir son chef avec ses mains, il en a été quitte pour deux doigts coupés; il a dû passer quelques jours à l'hôpital.

Incendie à Ambierle. — Dimanche dernier, à deux heures, le tocsin retentissant dans la commune d'Ambierle. Un incendie venait de se déclarer chez M. Laprade, employé au chemin de fer, demeurant au Villars. Après quelques heures de travail, tout danger avait disparu. Les dégâts purement matériels sont couverts par une assurance.

Faillite Salle

Par jugement du tribunal de commerce de Roanne du 31 mai 1888.

Le sieur Salle, peintre, à Roanne, rue Mably, 15, a été déclaré en état de faillite à compter provisoirement du même jour.

M. Gerbay, a été désigné pour juge-commissaire, et M. Gonnard, comptable à Roanne, nommé syndic provisoire.

MM. les créanciers sont convoqués à se réunir au greffe du tribunal de commerce de Roanne, le 9 juin prochain, à 10 heures du matin, à l'effet de donner à M. le juge-commissaire, leur avis, tant sur la composition de l'état des créanciers présumés que sur la nomination du syndic définitif.

Faillite Destréez

Par jugement du tribunal de commerce de Roanne du 31 mai 1888.

Le sieur Louis Destréez, fabricant de lainages, à Roanne, rue du Rivage, 20, a été déclaré en état de faillite à compter provisoirement du même jour.

M. Housset a été désigné pour juge-commissaire, et M. Gonnard, comptable à Roanne, nommé syndic provisoire.

MM. les créanciers sont convoqués à se réunir au greffe du tribunal de commerce de Roanne, le 9 juin prochain, à 10 heures du matin, à l'effet de donner à M. le juge-commissaire, leur avis, tant sur la composition de l'état des créanciers présumés que sur la nomination du syndic définitif.

DE L'ANTHRACOSIS

Tout le monde connaît l'influence délétère que certaines poussières exercent sur l'organisme. Un grand nombre de professions obligent les ouvriers à respirer des substances divisées en parcelles ténues qui restent en suspension dans l'atmosphère. Je me propose d'étudier dans le Radical Roannais quelques unes de ces professions au point de vue de l'hygiène.

Parmi les professions à poussières, il en est trois qui déterminent chez les ouvriers l'affection connue sous le nom d'anthracosis; ce sont les professions de mineur, de charbonnier et de mouleur en cuivre. Dans ces trois professions des molécules charbonneuses sont installées dans les alvéoles pulmonaires. L'épithélium à cils vibretilles qui tapisse le larynx et les bronches est la cause pour laquelle on n'en trouve aucun dépôt dans ces organes; mais il n'en est pas de même pour les alvéoles pulmonaires, qui ne possèdent aucun moyen mécanique de rejeter les poussières inhalées. Dans cette région ultime de l'arbre respiratoire le charbon finement pulvérisé s'accumule, chaque parcelle charbonneuse, par ses artées aiguës ou tranchantes, déchire le tissu de l'alvéole pulmonaire, s'introduit par effraction dans le tissu interstitiel du poulmon, et pénètre enfin de la même manière dans un vaisseau lymphatique dont le contenu le charnie jusqu'au ganglion lymphatique le plus voisin.

La sarrête l'odyssée de notre parcelle charbonneuse: car les ganglions lymphatiques possèdent la propriété d'arrêter et de fixer définitivement dans la trame de leurs tissus les corps étrangers qui circulent dans les milieux fluides de l'organisme.

C'est aux docteurs Bondet et Villaret que nous devons la connaissance parfaite du mécanisme par lequel se produit l'anthracosis. Néanmoins plus d'un médecin, au moment où surgit cette découverte si importante, confondaient l'anthracosis, c'est-à-dire, l'amoncellement de poussières charbonneuses dans le tissu pulmonaire, avec la pseudomelanose des vieillards, maladie qui dépend d'un processus pathologique autochtone sans la participation d'aucun corps étranger à l'organisme. Mais Traube lève tous les doutes quand il montre sous le champ du microscope que l'anthracosis était bien un dépôt de de poussières charbonneuses, que l'on reconnaissait parfaitement dans les poulmons des personnes mortes d'anthracosis la poussière de charbon de bois ou de houille à sa texture dont dont les formes se trouvent exclusivement dans le règne végétal. Du reste la pseudomelanose est due à la condensation de la mélanine, substance animale qui ne résiste pas, comme le charbon, au chlore ni aux acides; cette dernière propriété permet, par conséquent, dans les crachats noirs, de reconnaître très facilement la mélanine et le charbon.

Le signe caractéristique de l'anthracosis est donc la coloration noirâtre des crachats et la résistance qu'oppose cette matière noirâtre aux acides et au chlore. Je ne parle pas des signes stéthoscopiques qui indiquent avec précision les ravages opérés par le charbon dans le tissu pulmonaire. Je ne parle pas non plus de la concomitance possible de l'anthracosis avec d'autres affections pulmonaires, parmi lesquelles la tuberculose tient à ce point de vue le premier rang.

Il me semble plus pratique d'indiquer par quels moyens les mineurs, les charbonniers et les mouleurs en cuivre éviteront cette redoutable maladie professionnelle, qu'on nomme l'anthracosis.

Ils devront, pour atteindre ce but, obtenir d'une façon incomplète la bouche par un mouchoir en tissu très fin capable de retenir dans ses mailles le plus grand nombre de molécules charbonneuses. Ils devront respirer le plus possible par le nez, dont ils obtureront les narines par deux petits tampons d'ouate ou de coton destinés à remplir le même rôle que le foulard dont j'ai parlé plus haut.

Est-il nécessaire d'ajouter que les administrations des mines doivent installer une ventilation parfaite des galeries; depuis les améliorations que les ingénieurs ont apportées au mécanisme de cette ventilation, on a constaté une proportion notablement moins forte d'anthracosis parmi les mineurs.

Les mouleurs en cuivre devront accomplir leur travail sous une hotte douée d'un fort tirage grâce à un foyer allumé dans la cheminée d'appel; de cette façon la plus grande partie des parcelles charbonneuses est entraînée au dehors au lieu de s'installer dans les poulmons des travailleurs.

Les mesures prophylactiques de

l'anthracosis professionnel se résument donc en deux mots: de la part de l'ouvrier obturation incomplète de la bouche et du nez, et de la part des administrations minières et usinières, ventilation exacte et parfaite.

Lyon, 29 mai 1888.

Docteur C. PERRONNET

OFFRES & DEMANDES D'EMPLOI

(Insérées gratuitement)

Demandes

— Une demoiselle, âgée de 20 ans, très au courant de la librairie et du bureau de tabac, désire se placer dans un magasin. Très apte au commerce.

Ecrire à son père, libraire, 35, boulevard Jacquard, Charlieu.

— Un bon jardinier, sortant d'une maison bourgeoise, demande un emploi de même nature. Soignerait au besoin et conduirait un cheval. Excellentes références. S'adresser à M. Ducret, jardinier, au château de la Mollière-Vivans.

Un jeune homme de 19 ans, instruit, désire un emploi. S'adresser au bureau du journal.

— Un jeune homme de 14 ans, ayant obtenu le certificat d'études, demande un emploi quelconque.

S'adresser au bureau du journal.

— Une personne pouvant disposer de 4 heures par jour, demande à faire des écritures ou de la comptabilité.

S'adresser au bureau du journal.

— Un jeune homme, au courant du commerce de la nouveauté, demande un emploi quelconque: écritures, comptabilité, etc.

S'adresser à M. Pireyre, rue Mulsant, 50.

— Un jeune homme de la campagne, 17 ans, sachant lire et écrire, demande un emploi d'homme de peine dans un magasin.

S'adresser au bureau du journal.

Un homme marié, 26 ans, ayant travaillé dans maison de banque, bonnes références, demande emploi dans bureau quelconque; prétentions honnêtes.

S'adresser au bureau du journal.

— Un homme de 25 ans, marié, sans enfants, bonne instruction, présentant bien et muni de bonnes références, demande un emploi dans une maison de commerce.

S'adresser au bureau du journal.

— Jeune femme mariée, sérieuse et pouvant fournir de très bonnes références et cautionnement, demande place dans un bureau, de caissier ou de comptable.

S'adresser rue Sainte-Elisabeth, 73, au second.

— Jeune femme, 19 ans, bonnes références, demande emploi quelconque, de préférence un emploi de courtier.

S'adresser au bureau du journal.

— Un homme marié, connaissant le greffage des arbres fruitiers et un peu la menuiserie et la charpente, demande une place de garde ou de concierge; accepterait, au besoin, un autre poste.

S'adresser au bureau du journal.

Offres

On demande un apprenti sculpteur, de 13 à 15 ans. S'adresser chez M. Rausch, sculpteur, rue Saint-Elisabeth, n° 23.

— On demande une ouvrière forte et courageuse pour tourner une machine.

S'adresser à M. Nodière chapelier, 15, rue Mably.

— On demande des apprentis — jeunes filles ou garçons — âgés de 13 à 14 ans, et présentés par leurs parents, à la fabrique de fleurs et couronnes, rue Mulsant, 45.

— On demande, pour l'atelier, une bonne mécanicienne, sachant bien monter la chemise d'homme.

S'adresser, 9, rue des Ecoles, au 1^{er}.

— On demande un apprenti menuisier. S'adresser à M. Buzançais, place du Château, à Roanne.

Guêpes normandes. — Notre confrère, Henri Bossanne, vient de fonder, avec la collaboration de Eugène Longuet, E. Leclerc, Ch. Sandhi, une revue indépendante, satirique, rustique et littéraire, ayant pour titre *Guêpes normandes*. — C'est aux jeunes gens que s'adressent les rédacteurs des *Guêpes*, aux « cœurs neufs et purs », et à tous ceux qui sont écœurés du style rhétorique des poseurs littéraires. Nous ne doutons pas que cette publication ait beaucoup de succès, le but qu'elle poursuit étant des plus louables et des plus français: narguer et fouetter la « sottise blême et débile » les fils « des prolifiques Gretchen et Marguerite », les « doctrines assommantes de Shopenhauer, ivre de fièvre frétée » et parler « la langue sonore de la vérité que rien n'effraie » faire revivre « ce rire narquois des aïeux qui ne craignaient rien que la chute du ciel ! »

Prix de l'abonnement aux *Guêpes normandes*: un an : 6 francs. — Six mois : 3 fr. 50. — Trois mois : 2 francs. — Bureaux, rue Neuve, à Argentan (Orne).

M. Henri Bossanne, l'auteur bien connu de tant de jolis vers, vient de publier également un nouveau volume de poésies, chez Léon Vanier, éditeur, 49, quai Saint-Michel, à Paris. Titre *Les Éphémérides*, avec une préface par M. Jules Simon, membre de l'Académie française. — Prix 3 fr. 50.

par semaine, à tous (homme ou dame), sans quitter son emploi; travail de bureau.

Ecrire, avec timbre pour réponse, à l'Agence Parisienne de publicité, 8, rue Garancière, PARIS.

30 FRANCS

REPRÉSENTANTS OU VOYAGEURS

à la commission demandés partout par importante maison Huiles d'Olive et Graines. — Ecrire, avec références, à M. A. LORRAIN, 1, rue du Canal, à Marseille, Saint-Barnabé (B. du R.).

JOLI CAFÉ, sans matériel, à louer

— S'adresser à M. FLEURIN, 42, rue de la Berge, à Roanne.

Excellent Vin de Table

à 7 Cent. LE LITRE

Dose d'essai pour 60 litres et procédé très facile, envoyé franco contre 1 franc en timbres-poste.

A FOUBERT, à Nice

FONDS DE CAFÉ

A VENDRE

S'adresser à Madame veuve DARCY, 70, route de Clermont, 70

ON DEMANDE pour garder une

maison sérieuse. Appointements, 3,800 francs par an, logé, chauffé et bénéficié.

Ecrire, avec timbre pour réponse, à M. Poncet, 19, rue Poncelet, à Paris.

Emigration pour la République Argentine

S'adresser au Bureau officiel du gouvernement Argentin, à Paris, 23, rue Clapayron, pour jouir à l'arrivée des avantages suivants: travail assuré, logement et nourriture gratuits pour quelques jours, transports gratuits dans l'intérieur du pays.

Etude de M^{re} FOREST, huissier à Roanne, rue du Collège, 21

VENTE JUDICIAIRE

Le Mardi 5 juin 1888, à neuf heures du matin, route de Paris, 11, à Roanne, il sera procédé, par le ministère de M^{re} FOREST, huissier soussigné, à la vente aux enchères publiques, et au comptant, de divers objets et d'un

Matériel de Maçonnerie

Il sera perçu 5 0/0 en sus des enchères.

POUR EXTRAIT: Signé: FOREST.

Société Anonyme par Actions

Des mines d'Anthracite de Bully et Fragny-sur-Loire, avec projet de tramway de Bully-Fragny à Roanne-Canal (Loire).

CAPITAL SOCIAL: UN MILLION DE FRANCS

Divisé en 2,000 actions de 500 fr. chacune

SIÈGE SOCIAL, A ROANNE (LOIRE)

Statuts déposés en l'étude de M^{re} Aurox, Notaire à Roanne

ÉMISSION DES ACTIONS

Nominatives ou au porteur, au choix des souscripteurs

CONDITIONS DE LA SOUSCRIPTION

Il sera versé 25 fr. par action en souscrivant.

100 fr. par action aussitôt la clôture de la souscription;

Un quart dans le mois de la constitution définitive de la Société, et le surplus au fur et à mesure des besoins sociaux et suivant les décisions du Conseil d'administration.

Ces actions forment un placement de premier ordre, assurant des premières années, de 6 à 7 0/0 par an, au moins.

Les souscriptions sont, dès à présent, reçues chez tous les notaires et banquiers.

On peut souscrire, par correspondance, en l'étude de M^{re} Aurox, notaire à Roanne, où seront réunies toutes les souscriptions pour la répartition; on peut aussi souscrire au bureau du journal.

L'admission à la cote officielle de la Bourse sera demandée

Médecine végétale, dépurative, purgative anti-glaireuse et anti-bileuse

PILULES DE SUEZ

Ces Pilules, composées uniquement de substances végétales, possèdent un remède souverain contre toutes les maladies occasionnées par la constipation, l'amaigrissement, les glaires et de la bile, l'impureté du sang, etc., etc.

DÉPOT GÉNÉRAL

Pharmacie Kléber, 72, Avenue Kléber

PARIS

et dans toutes les Pharmacies de France et de l'Etranger

Prix de la boîte: 2 fr. 50; demi boîte 1 fr. 50

Les expéditions peuvent se faire par la poste contre un mandat ou timbres-postes.

Dépôt à Roanne, pharmacie Gerbay.

CAFÉ-RESTAURANT

RAMBERT

16, rue de la Côte, 16

ROANNE

TABLE D'HÔTE POUR VOYAGEURS

DINER à la CARTE et à PRIX FIXE

CHAMBRE à COUCHER POUR VOYAGEURS

Plusieurs Salles à manger et Salons pour Sociétés

VINS FINS. — LIQUEURS

PENSION BOURGEOISE

Service en ville, sur Commande

CHOUROUTE AU JAMBON FUMÉ

Escargots de Bourgogne

ANCIENNE MAISON BALOUZET-DESCHAU

Aimé FOULLAT

Successeur

MANUFACTURE

DE

PAPIERS PRINTS

3, rue des Bourrasières, 3

ROANNE

GRAND

Assortiment de Tentures en tous genres

SE COMPOSANT D'UN CHOIX DE

3,800 DESSINS NOUVEAUX

depuis 0,20 le rouleau

Spécialité de CARTON-Pierre

et Toiles décoratives

RÉPARATIONS D'HORLOGERIE

et de

MACHINES à COUDRE de TOUTS SYSTÈMES

Prix modérés

DÉMURGER

31, rue Clermont, ROANNE

Pour satisfaire sa nombreuse clientèle, M. Démurger (de Quinzier), fera tous ses efforts et il espère que le public lui accordera sa confiance.

Spécialité de fabrication et réparations d'horloges pour Cloches, Châteaux, Usines, Ecoles, Mairies, etc., etc.

Eviter les contrefaçons

CHOCOLAT

MENIER

Exiger le véritable nom

Le gérant, GUILLOT.

Saint-Etienne, Imprimerie J. Tardy, Fraise et C^{ie}.

INDICATEUR DU CHEMIN DE FER (SERVICE D'ÉTÉ)

Roanne

VILLE DE ROANNE

Projet d'Aggrandissement de la cour de l'Ecole de la rue Marengo

EXPROPRIATION POUR CAUSE D'UTILITÉ PUBLIQUE

Enquête parcellaire

AVIS

Le Maire de la ville de Roanne informe les intéressés que le plan parcellaire de la propriété à occuper pour l'agrandissement de la cour de l'école de la rue Marengo, ledit plan indicatif des noms des propriétaires, tels qu'ils sont inscrits à la matrice des rôles, sera déposé à la Mairie, où chacun pourra en prendre connaissance pendant huit jours, c'est-à-dire du Lundi 4 juin au Mardi 12 juin 1888, de 9 heures du matin à 5 heures du soir.

Un registre destiné à recevoir les déclarations des intéressés sera ouvert à la Mairie pendant le même espace de temps.

Roanne, le 1^{er} juin 1888.

POUR LE MAIRE :

L'Adjoint délégué,

LAFONT.

Etude M^e Marc VERRIÈRE, licencié en droit, avoué à Roanne, place Saint-Etienne

VENTE DE BIENS DE MINEURS

en deux Lots, sans Enchère générale

1^{er} D'UN

BEAU DOMAINE

Appelé Des Fargis, sis sur la commune de Changy, canton de Lapacaudière, arrondissement de Roanne (Loire).

2^e d'une GRANDE

PROPRIÉTÉ

Sise à Bussy-Albieux, canton de Boën (Loire), dé-

pendant de la succession de M. Adrien-Jean-Claude ALLIER.

TRIBUNAL CIVIL DE ROANNE

Adjudication au MARDI 26 Juin 1888, à 9 heures du matin

Devant M. GIRAUD, juge-commissaire

Premier Lot

DOMAINE des FARGIS (Changy)

Il se compose :

- De bâtiments d'habitation et d'exploitation, cours, aises, jardins, prés, terres, vignes et bois, de la contenance de soixante-huit hectares environ, comprenant :
 - 1^o Trente-huit hectares trente-un ares de prés ;
 - 2^o Six hectares quarante ares de vignes ;
 - 3^o Vingt-un hectares cinquante-six ares vingt centiares de terres labourables ;
 - 4^o Vingt-sept ares de bois ;
 - 5^o Et étangs d'une contenance de soixante ares vingt centiares.

Ce domaine forme une vaste et belle propriété de produits, sise dans un beau pays de chasse, et à proximité (1,500 mètres) de la gare de Lapacaudière, ligne du Bourbonnais.

Mise à prix, cent quatre-vingt mille francs, ci. 180,000

Deuxième Lot

PROPRIÉTÉ de BUSSY-ALBIEUX

Il se compose :

De la terre de Bussy-Albieux, comprenant deux beaux domaines, dits de la Brosse et du Pierrat, consistant en :

- 1^o Divers bâtiments d'habitation et d'exploitation, cours, aises, prés, terres et vignes, d'une contenance de quatre-vingt-treize hectares trente-neuf ares, quatre-vingt-sept centiares ;
- 2^o Deux étangs et pâture, d'une contenance de dix hectares soixante-neuf ares cinquante-neuf centiares.

Cette propriété est en plein rapport, sise dans un beau pays de chasse et de pêche.

Elle est desservie par la ligne de Montbrison à Thiers et distante de la gare de Boën de six kilomètres.

Mise à prix, quatre-vingt mille francs, ci. 80,000

Troisième Lot

Un TÈNEMENT de VIGNE et TERRE

De la contenance d'un hectare, situé au lieu de Chante-Alouette, commune de Crozet.

Mise à prix. 1,500 fr.

Quatrième Lot

Un BOIS appelé CHARLOT

Situé à Ambierle, d'environ trente-cinq ares

Mise à prix. 20 fr.

Cinquième Lot

UNE VIGNE appelée DES COURTAUDS

Située à Ambierle, de la contenance d'environ soixante-dix ares.

Mise à prix. 3,500 fr.

Sixième Lot

Une VIGNE appelée La Verchère

Située à Ambierle, de la contenance de vingt ares

Mise à prix. 800 fr.

Septième Lot

UN TÈNEMENT DE VIGNE ET TERRE

Situé à Ambierle, au lieu de Bouise, de la contenance de trente-deux ares soixante-douze centiares.

Mise à prix. 800 fr.

Pour extrait : Signé,

VERRIÈRE.

NOTA. — Pour les renseignements, s'adresser à M^e Verrière, avoué à Roanne, et au Greffe de cette ville, où est déposé le cahier des charges — ou encore à M^e Allier, ancien notaire à Ambierle.

On peut s'adresser aux fermiers des propriétés à vendre pour visiter les lieux.

OUVERTURE de l'Etablissement thermal

DE

SAINT-ALBAN

DU 1^{er} JUIN AU 1^{er} OCTOBRE

BAINS minéraux et ordinaires, de vapeur et de térébenthinés. — Traitement par le gaz acide carbo. — Omnibus à la gare de Roanne —

Hôtel Saint-Louis, tenu par M^{me} PERRAUD

Afin de répondre à la demande de nombreux clients, l'Administration délivrera, avec une réduction de 25 0/0, des séries de 15 billets valables pendant toute la saison.

AU LOUIS D'OR

J. BARRÉ

HORLOGER DE LA VILLE

17, Rue des Bourassières. — ROANNE

A mon grand choix d'Horlogerie et Bijouterie, j'ai ajouté un nouvel assortiment d'optique et lunetterie

PINC-NEZ A SYSTÈME NOUVEAU

qui tient solidement sur tous les nez. Mon plus grand soin est porté sur le choix de mes verres de Lunettes et Pinc-nez ; même dans les montures ordinaires, je n'emploie que des verres fins de première qualité.

PINC-NEZ FUMÉS pour le soleil, avec cordon, 1 fr. 50

CABINET DE M. BRETEAU-GIRAUD

EXPERT-GÉOMÈTRE

Place du Marché, 19, ROANNE

VENTE D'IMMEUBLES, de FONDS de COMMERCE de Propriétés rurales

A LA COMMISSION

Partages amiables. — Plantations de bornes

S'Y ADRESSER

CABINET de M. Adrien COQUARD

Ancien Chef-Comptable au Crédit Lyonnais Expert-Comptable, Syndic de Faillites

12, rue Beaulieu, ROANNE

Organisation et redressement de Comptabilités de tous systèmes

Vérification de Bordereaux et de Comptes-Courants. — Arbitrages. — Et Expertises d'écritures commerciales.

Dresse et Dépôt de Bilans. — Liquidations.

Le Radical Roannais insérera gratuitement toutes les communications intéressant les travailleurs.

Les adresser avant le jeudi 5 heures du soir, au directeur, M. LAFONT.

AMEUBLEMENT, pitch-pin verni, 4 armoire, 4 lit et 1 table de nuit wagonnet. depuis 220 fr.

AMEUBLEMENT ottoman, 1 canapé, 2 fauteuils, 4 chaises, recouvert tissu fantaisie. depuis 160 »

FOURNEAU en tôle et fonte, avec four et chaudière émaillée. depuis 52 »

SERVICE de table, 48 verres à pied et 4 carafes. depuis 28 »

SERVICE de table, 48 verres à pied et 4 carafes. depuis 15 50

LESSIVEUSES-SAVONNEUSES, bieret, S. G. D. G., système Gaudin, en tôle, fond enroulé évitant la rouille. depuis 12 75

BAIGNOIRE, grand modèle. depuis 35 »

APPAREILS hydrotherapiques. depuis 40 »

VOITURES d'enfants, avec capote et tablier. depuis 14 50

A LA MÉNAGÈRE

20, Boulevard et Palais Bonne-Nouvelle, à Paris

MOBILIER COMPLET

Ménage, Jardin
Voyage et Campement

ENVOI FRANCO DU CATALOGUE — PRIX FIXE MARQUÉ

BANDS dits de square, peinture verte, 1^{er} 50 long. 17 50

» square, à tente-abris, 1^{er} 50 long. 100 »

» siège, à 3 lames, peinture verte. depuis 8 50

CHAISES en fer, peinture verte. depuis 4 »

» plates, fer et bois, peintes. depuis 2 75

» en fer, siège à ressorts, peintes. depuis 7 25

PANSEOL de jardin, avec table en fer, peint. depuis 29 25

TENTES pour jardins et bains de mer, 1^{er} 65, 85 fr., 2^e. 100 »

TONNEAUX d'arrosage, avec pompe, montés sur chariot, fer. depuis 95 »

TONDEUSES franco-américaines, pour le gazon. depuis 32 »

TABLES en fer, peintes. depuis 4 25

JEUX de tonneaux, 10 fr. de croquet, 8 fr. 75 ; de tonje hollandaise. depuis 60 »

MALLES de dames, 8 fr. 50 ; d'hommes, 8 fr. 90 ; valises, 4 fr. 90 ; parapluies. depuis 2 90

INSTALLATIONS D'ÉCURIES

TIMBRES en CAOUTCHOUC et CUIVRE

Spécialité de Timbres dateurs

LIVRAISON EN 2 HEURES

ALBERT LEJEUNE

17, rue Nationale, 17

ROANNE

DORURE, ARGENTURE ET NICKELAGE

EN TOUTS GENRES

Spécialité d'argenterie de COUVERTS

PRIX TRÈS MODÉRÉS

Seule Maison à Roanne

Rue Nationale, n° 4

SPÉCIALITÉ

BIÈRES FRANÇAISES

0,20 LE BOCK

ROANNE

SOUPERS

Déjeuners

CHOUROUTE GARNIE : 60 cent.

4, Rue Nationale, 4

IMPRIMERIE ADMINISTRATIVE & COMMERCIALE

J. TARDY, FRAISSE et Cie

14, Rue de la République, 14

CABINET D'AFFAIRES DE M. BALAVY

17, rue Nationale, 17

ROANNE

VENTE de FONDS de COMMERCE PROPRIÉTÉS BATIES et NON BATIES

ROANNE — 17, rue Nationale, 17 — ROANNE

PAPIERS PEINTS

Manufacture de Sans-Souci

PRÈS LYON

Seul dépôt à Roanne :

M. DAMON, 8, rue de la Sous-Préfecture

Vente directe, aux prix de fabrique, de TAPISSERIES RICHES et ORDINAIRES

GRAND CHOIX DE NOUVEAUTÉS

A VENDRE

Une MAISON avec annexe, de construction récente, faubourg Mulsant.

Prix : 20,000 francs

Revenu : 6,50 %

S'adresser au BUREAU DU JOURNAL.

A LOUER

Emplacements pour Dépôts et Ateliers

Rue des Aqueducs

S'adresser à M. J. Boulard, entrepreneur, rue Carnot.

A LOUER

DE SUITE

PLUSIEURS LOGEMENTS

de 2 et 3 pièces

S'adresser à M. J. Boulard, rue Carnot, 13.

LE RADICAL ROANNAIS

SE TROUVE AU

Café DUPIN

10, Place Fourmeyron, 10

SAINT-ETIENNE

A la Grande Maison

A. GOUTORBE
ROANNE. — Rue Nationale. — ROANNE

Grand Assortiment de VÊTEMENTS COUTIL et ALPAGA, dernière Nouveauté

COMPLETS Coutil, pour Hommes, toutes nuances, à... 6 75

COMPLETS Enfants, derniers modèles, à... 2 95

COMPLETS Coutil, haute Nouveauté, à... 10

VESTONS Alpaga et Pacha, depuis... 6 95

Vestons soie et CACHE-POUSSIÈRE, depuis 8 francs

Plusieurs Succursales * A LA GRANDE MAISON * Plusieurs Succursales

AVIS

A MM. LES PROPRIÉTAIRES AGRICULTEURS

Grande Fabrique Roannaise

TUYAUX & AQUEDUCS

en ciment

M. J. BOULARD, entrepreneur hydrographe
13, rue Carnot, à ROANNE

Dépôt de CEMENTS, premières marques ; CHAUX du Teil, etc.

Envoi franco de PROSPECTUS, sur demande

DÉPOT ET SUCCURSALES :

LE COTEAU (Loire).
AMBIERLE.
LA PACAUDIÈRE.
CHARLIEU.
FEURS.MARCOIGNY (Saône-et-Loire).
MOULINS (Allier).
RIOM (Puy-de-Dôme).
ST-GERMAIN-LESPINASSE.BIJOUTERIE, ORFÈVRE, BRONZES
Pendules et Objets d'art

PAUL LARDET

32, rue Nationale, à ROANNE

Prix modérés — Réparations de Bijoux — Prix modérés

QUINA NATURE

Le QUINA NATURE, apéritif des gourmets, est aujourd'hui passé dans la consommation publique ; on le trouve dans tous les Etablissements de 1^{er} ordre : cafés, comptoirs, cercles, restaurants, etc., etc.

C'est un apéritif classé dans la catégorie des produits hygiéniques approuvés par le Comité consultatif de France (arrêt, cour d'appel, Lyon, 8 mars 1888).

ALBERTIN, entrepositaire à Roanne

SPÉCIALITÉ DE CHEMISES POUR HOMMES

Chemises sans boutons ni boutonnières

M^{me} SAUNIER-TISSIER

Ex-ouvrière des magasins, à la Ville de Lyon

9, rue des Ecoles, faubourg Mulsant

ROANNE

LINGERIE EN TOUTS GENRES

A VENDRE

AVEC FACILITÉS DE PAIEMENT

1^o LE DOMAINE DES ABBÉS

situé à 400 mètres du bourg de Noailly

12 kilomètres de Roanne, 6 kilomètres de la gare de Saint-Germain-Lespinasse et à 6 kilomètres de la gare de Pouilly-sous-Charlieu ;

D'une contenance totale de 38 hectares.

Composé de :

Bâtiments d'habitation et d'exploitation en très bon état ; 6 hectares de jeunes vignes, de 2 et 3 ans ; 15 hectares de Prés, de première qualité ; et 17 hectares de Terres, Jardins et Pièce d'eau ;

2^o Une PARTIE du DOMAINE de CHARVIGNIÈRE

De 15 hectares environ, avec Bâtiments neufs et terrains propices pour la vigne

3^o Le Pré du Pont-Saint-Pierre

d'une surface de 4 hectares 53 ares

Touchant la route de Saint-Germain-Lespinasse

4^o UN PRÉ situé au bourg de Noailly

de un hectare 60 ares

S'adresser, pour tous renseignements et traiter : A M. GOUJAT (Philippe), propriétaire à Tarare, rue Projetée.

Etude de M^e HELLE, notaire à Roanne

ADJUDICATION, MÊME SUR UNE ENCHÈRE

Le Vendredi 15 JUIN 1888, à 2 heures, à Roanne, en la Chambre des Notaires

DE LA

BELLE PROPRIÉTÉ DE MARCHANGY

Sise à Saint-Pierre-la-Noaille (Loire)

A 8 minutes du bourg et à proximité des gares de Pouilly-sous-Charlieu, Iguerande et des villes de Charlieu et Marcigny.

Position exceptionnelle, site pittoresque, vue splendide et très étendue

Elle comprend :

1^o Château avec longue avenue de beaux chênes, jardin clos de murs, glacière, lavoir couvert et dépendances, bâtiments d'exploitation, ensemble un hectare. 12^o Bonnes prairies pouvant être embouchées, hectares. 243^o Terres labourables, de bonne nature, hectares. 134^o Vignes de 5 à 25 ans, en plein rapport, hectares. 105^o Bois taillés et haute futaie, hectares. 12

Contenance totale d'un seul tenant, hectares. 60

Revenu net, susceptible d'augmentation, 12,000 fr.

JOUISSANCE DU 1^{er} JUILLET 1888

Mise à prix : 170,000 francs

Facilités de paiement

S'adresser, pour visiter, sur les lieux, et pour plus amples renseignements, à M. BERTHIER, propriétaire à Chasselay (Rhône), ou audit,

M^e HELLE, notaire.

Vu par nous, Maire de Saint-Etienne, pour la légalisation de la signature de l'imprimeur apposée ci-contre.

Saint-Etienne, le

juin 1888.

Le Maire,

Le gérant, GUILLOT.